Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260211-DELIFEV202606-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze février deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, CORTES, LE MESTRE, LANDURE, L'HOSTIS, TALON

Absents : François-Xavier IMBERDIS, Yvonne LE ROUX
Secrétaire de séance : Laurent JESTIN

DATE DE CONVOCATION *: 05/02/2026*
DATE D'AFFICHAGE *: 12/02/2026*
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10

OBJET : **CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE SAINTE ANNE**

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un contrat d'association a été signé entre Le Préfet du Finistère et les responsables de l'école Sainte-Anne de KERNILIS, à charge pour la Commune d'assurer les dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire.

Après rappel des effectifs à la rentrée scolaire 2025-2026 (80 élèves), le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la Commune comme suit :

- 1017,50 € par élève, soit une somme globale de 81.400,00 €
  - Dont 2.300 € / maternelle (23 élèves concernés)
  - Dont 500 € / élémentaire (57 élèves concernés)

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, article 6558.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Laurent JESTIN.